

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Métatube (1993) inc, qui a comme mission de **GRANDIR EN PARTENARIAT** avec son équipe, ses collaborateurs et sa clientèle, a choisi d'intégrer cette politique de développement durable au sein de son organisation, et ce, dans un souci d'amélioration continue.

Notre politique vise à encadrer l'ensemble des procédures de l'organisation.

Métatube s'engage à :

- **Offrir** un milieu de travail sécuritaire. Pour Métatube, les principes de santé et sécurité liés à ses ressources sont totalement intégrés à ses opérations. Les normes les plus strictes sont respectées par les travailleurs dans la réalisation de leurs tâches.
- **Proposer** à ses employés des programmes de formation continue permettant ainsi d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences afin de répondre adéquatement aux besoins des clients en leur offrant des services de qualité supérieure.
- **Permettre** aux employé(e)s d'obtenir une formation reconnue, par le biais du programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).
- **Adhérer** au programme d'équité salariale régi par le gouvernement provincial, afin de respecter l'équité envers tous les employé(e)s.
- **Initier et faire adhérer** ses employés au processus de développement durable, en les sensibilisant, en les informant et en favorisant leur participation à l'intégration et à l'application des bonnes pratiques de développement durable.
- **Développer** des relations harmonieuses avec la collectivité en participant à des campagnes de financement pour certains organismes à but non lucratif (OBNL).
- **Conserver** une bonne rentabilité afin d'assurer la pérennité de l'entreprise, en augmentant son volume d'affaires et ses investissements et en optimisant ses coûts tout en conservant des services de qualité supérieure.
- **Améliorer** son apport social en demeurant chef de file dans son domaine, permettant ainsi de consolider les emplois actuels et d'en créer de nouveaux.
- **Coordonner** ses activités de livraison afin d'optimiser tous les déplacements de l'organisation et de diminuer ses émissions de gaz à effets de serre (GES).
- **Offrir** aux travailleurs des points de rassemblement permettant de faciliter le covoiturage.
- **S'approvisionner de façon responsable** en favorisant les fournisseurs régionaux qui adoptent de bonnes pratiques en développement durable.


M. François Gagné, président

18 juillet 2016
Date